



Nationalité française en question !! besoin d'aide !

Par **Rashou**, le **12/05/2014** à **17:22**

je suis une jeune fille Algérienne, j'habite à Alger Et voilà ma question : Ma grand mère née en Algérie , a la nationalité française depuis 32 ans , elle résidait en France et y travaillait aussi , donc par la suite elle a eu la nationalité ,mais en sachant que tout ses frères et leurs enfants (frères de ma grand mère) ont eu la nationalité par le biais de mon arrière grand père qui a fait la guerre au cotés des français à la seconde guerre mondiale ! donc en grosso modo c'est ça l'histoire ! pour finir j'aimerais savoir comment pourrons nous (moi et mon père) avoir la nationalité française ? comment procéder ? que doit-on faire ? [smile17] j'espère avoir de l'aide et une réponse précise pour bien comprendre .

Par **domat**, le **12/05/2014** à **18:21**

bjr,

avant l'indépendance de l'algérie tous les habitants de l'algérie possédaient la nationalité française soit de droit commun soit de droit local.

les français de droit commun (essentiellement les européens)ont conservé la nationalité française tandis que les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne en 1962 sauf demande de reconnaissance de nationalité française faite avant 1967 (peu d'algériens ont fait cette demande car ce n'était pas sans danger pour eux).

dans ses conditions comme votre père n'a pas la nationalité française vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française par filiation.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/display.action?uuid=8dc87e75-c0f2-4b5b-be8e-a6999f19bb6a&version=1&preview=false&typeSearch=&searchString=cdt>

Par **Rashou**, le **13/05/2014** à **21:34**

Merci pour votre réponse ! donc dois je comprendre que je ne pourrais pas avoir la nationalité ?

Par **hafidoran**, le **16/05/2014** à **20:21**

bonjour
quelle grand paternelle ou maternelle?

Par **hafidoran**, le **16/05/2014** à **21:26**

je m'adresse a rashou contacte moi au abdelkhariji@gmail.com

Par **Rashou**, le **23/05/2014** à **15:56**

maternelle :) merci je vous contacte !

Par **eskey**, le **04/06/2014** à **18:16**

Bonsoir

Je suis un peu inquiet car l'attente est ,à mon sens, longue. Je voulais me présenter à des concours et souvent il y a lieu de fournir une nationalité française. Cela me bloque car j'attends toujours d'être naturalisé. Est-ce que c'est normal cette attente ou c est moi qui suis pressé ?

J'ai déposé mon dossier de naturalisation par DÉCRET à la préfecture de Toulouse le 1 janvier 2012. J'avais le choix de faire une demande par mariage mais quand je suis parti à la préfecture pour la première fois , ils m ont dit que j'ai le droit aussi de déposer par décret , et c'est ce que j ai fait.

? J'ai été convoqué pour l'Entretien à la préfecture 16 décembre 2013. La dame m'a remis le récépissé.

Alors, ce qui m embête, c est que jusqu' à présent j'attends le premier courrier me disant que je suis français ou pas en attendant la convocation pour la cérémonie.

Je suis bien conscient que mon dossier peut être rejeté pour avis défavorable.

Rappel :

Je suis entré en France en 2001 et j'ai toujours été dans une situation régulière.

? Je me suis marié en 2008 avec une française

? J'ai eu ma carte de résidence en 2011 (après avoir passé les entretiens à la police avec ma femme).

? Je travaille à temps plein, en CDI depuis 2006

? J'ai une licence en Droit et aussi diplômé en Gestion de Paie.

Alors pensez vous que l'attente est normale ? 5 mois déjà que j'attends des nouvelles.

Pourtant j ai une amie qui a à peu reçu son courrier lui disant qu'elle est française au bout de 4 mois.

Je suis inquiet aussi, Qu'en pensez-vous ?

je vous remercie

Par **kamel06231**, le **08/07/2014** à **18:43**

bjr je ss un citoyen algerien je cherche les archives de mon grand père parce que il a reside ici en france après il ont donner la nationalite francaise j'espert bien avoir de tres bon nouvelles pour avoir ces archives j'attend votre repence avec respect

Par **youris**, le **08/07/2014** à **21:38**

Bjr

Nous sommes un site de conseils juridiques français et non un site de l'administration française.

Nous ne pouvons donc pas répondre à votre demande.

Cdt